

Reglement Concours Photo 2026

Je soussigné(e) ,

Reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours photo "Barrages : Entre nature et architecture" organisé par le CFBR.

Par la validation de mon inscription le 01/02/2026 18:41, j'accepte sans réserve l'ensemble des conditions du règlement, notamment :

- La cession des droits d'exploitation des photos soumises selon les termes définis.
- Le respect du thème et des catégories.
- L'exactitude des informations fournies.

SIGNATURE ELECTRONIQUE CERTIFIEE

Participation ID: 6

Nom:

Token: e388ed4402f3cc7c7448599e57d68947

Date de validation: 2026-02-01 18:41:52

IP (Log): 91.164.33.150

--- ANNEXES REGLEMENT ---

Règlement du Concours Photo Interne 2026 ? CFBR

Reglement Concours Photo 2026

« Barrages : Entre nature et architecture »

Préambule

Le Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR) invite ses membres à porter leur regard d'artiste sur ces géants que sont les digues, les canaux et les barrages qu'ils soient en remblais ou en béton ; et à révéler leur intégration environnementale, leur majesté architecturale et leur rôle pour l'homme et la nature. Montrez-nous comment les barrages et autres ouvrages hydrauliques coexistent avec la nature, s'opposent ou s'allient.

Article 1 ? Organisateur et Objet du Concours

Le Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR) organise en 2026 un concours photo gratuit réservé aux membres du CFBR.

L'objectif est de valoriser les barrages et autres ouvrages hydrauliques (digues, canaux, ?), en mettant en lumière leur intégration dans l'environnement naturel et paysager, leur dimension architecturale et les multiples usages de l'eau qu'ils permettent (production hydroélectrique, soutien d'étiage, eau potable, irrigation, protection contre les crues, loisirs, biodiversité, etc.).

Article 2 ? Calendrier Prévisionnel

Le concours se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

? Lancement du concours : Le concours sera ouvert à partir du 1er décembre 2025, avec une annonce officielle sur le site cfbr.eu, ainsi que par mail auprès de ses membres.

? Clôture des soumissions : La date limite pour l'envoi des photographies est fixée au 6 janvier 2026 à 23h59 (CET, heure de Paris). L'heure de réception du courriel de participation fera foi.

? Délibération : Au cours du mois de janvier 2026, le jury procèdera à la sélection des finalistes et à leur classement.

? Remise des prix : La cérémonie de remise des prix et le vernissage de l'exposition se tiendront le 29 janvier 2026 lors du symposium CFBR.

Reglement Concours Photo 2026

Article 3 ? Conditions de Participation

- ? Être membre du CFBR.
- ? La participation est gratuite.
- ? Chaque participant(e) peut soumettre un maximum de cinq (5) photographies.

Article 4 ? Caractéristiques Techniques des Photographies

- ? Format : Fichiers JPEG haute qualité ou TIFF non compressé.
- ? Résolution : 300 dpi minimum, avec au moins 3 000 pixels sur le plus grand côté.
- ? Taille de fichier : Entre 3 Mo et 25 Mo.
- ? Nommage du fichier : Pour assurer une bonne gestion des soumissions, chaque fichier doit être impérativement nommé comme suit : NomPrénom_NuméroDeLaPhoto.jpg.

Le numéro (de 1 à 5) doit correspondre à l'ordre de présentation de la photographie dans votre document texte d'accompagnement.

Exemple : Pour une soumission de trois photos, les fichiers seront nommés : DupontChloe_01.jpg, DupontChloe_02.jpg, et DupontChloe_03.jpg.

Authenticité : Les retouches légères (luminosité, contraste, colorimétrie, recadrage) sont autorisées. Les photomontages, les manipulations profondes de l'image et l'utilisation d'intelligences artificielles génératives sont interdits et entraîneront la disqualification.

Article 5 ? Modalités de Soumission

Pour être valide, la participation doit être envoyée par courriel à l'adresse concoursphoto2026@barrages-cfbr.eu avant la date de clôture. Le courriel devra contenir :

- ? Les photographies en pièces jointes ou via un lien de téléchargement.
- ? Un document texte (DOCX, TXT PDF) listant pour chaque photo :
 - o Le numéro du fichier (ex: 01) et le titre de l'œuvre (70 caractères max.).
 - o Le nom de l'ouvrage, le lieu précis et la date de la prise de vue.

Reglement Concours Photo 2026

o Une note d'intention (optionnel, 500 caractères max.) expliquant la démarche ou le contexte, les aspects mis en avant, le message....

? Le présent règlement daté et signé, précédé de la mention « Lu et approuvé ».

? Le formulaire de cession de droits (Annexe A) dûment complété et signé.

? Le cas échéant, le formulaire de renonciation au droit à l'image (Annexe B) pour toute personne identifiable sur une photo.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Article 6 ? Jury et Critères de Sélection

Le jury sera désigné par la Commission Exécutive du CFBR. Il sera en partie composé de professionnels des barrages. Pour garantir une impartialité totale, les photographies seront présentées aux membres du jury de manière anonyme. Le nom des auteurs ne sera révélé qu'après la délibération finale. Ses décisions sont souveraines et sans appel. Les critères de sélection sont :

? Pertinence au thème : Force du lien entre l'ouvrage et son environnement.

? Originalité et créativité : Vision artistique unique et approche personnelle.

? Qualité esthétique et technique : Composition, lumière, maîtrise de la mise au point.

? Portée documentaire ou pédagogique : Capacité de la photo à informer, à faire comprendre un enjeu.

Article 7 ? Prix et Récompenses

Les lauréats du concours recevront les dotations financières et les récompenses suivantes :

? Le premier prix est doté d'une somme de 300 ?.

? Le deuxième prix est d'une valeur de 200 ?.

? Le troisième prix s'élève à 100 ?.

Récompenses additionnelles pour tous les lauréats :

Reglement Concours Photo 2026

En plus de la dotation financière, les lauréats recevront un tirage d'art de leur œuvre. Pour les lauréats du 1er prix, ce tirage d'art prendra la forme d'une impression sur support métallique.

Article 8 ? Droits de Propriété Intellectuelle et Droit à l'Image

Le participant déclare et garantit être l'auteur exclusif des photographies soumises, qu'elles sont issues de prises de vues réelles et ne sont pas le produit d'une intelligence artificielle générative, et qu'elles ne portent atteinte à aucun droit de tiers.

Le participant est seul responsable de l'obtention des autorisations nécessaires, notamment en ce qui concerne le droit à l'image des personnes éventuellement représentées et les autorisations d'accès à des propriétés privées ou réglementées.

En participant, chaque photographe accepte de céder au CFBR, à titre gratuit, une licence d'utilisation non exclusive des droits patrimoniaux sur les œuvres primées et présélectionnées. Cette licence est valable pour le monde entier et pour la durée légale de protection du droit d'auteur.

Cette licence autorise le CFBR à reproduire, représenter, adapter et diffuser les photos sur tous ses supports de communication (site web, réseaux sociaux, rapports, newsletters, expositions, publications papier, etc.), à des fins non commerciales de promotion de ses activités et du patrimoine hydraulique.

Le crédit photo (Nom de l'auteur) sera systématiquement et lisiblement mentionné à chaque utilisation. L'auteur conserve la pleine propriété de son œuvre et reste libre de l'utiliser par ailleurs.

Les photographies non présélectionnées resteront la pleine propriété de leurs auteurs, et le CFBR ne disposera d'aucun droit d'utilisation sur celles-ci.

Article 9 ? Expositions et Communication

Les photographies finalistes et lauréates feront l'objet d'une large diffusion, incluant :

? Une exposition inaugurale au colloque des 100 ans du Cfbr.

? Une exposition itinérante potentielle en 2027 dans des musées, espaces publics ou lors

Reglement Concours Photo 2026

d'événements partenaires.

? Des publications sur les supports de communication du CFBR.

Article 10 ? Données Personnelles

Conformément au RGPD, les données personnelles collectées sont uniquement destinées à la gestion du concours. Elles ne seront pas transmises à des tiers. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression en contactant : dpo@barrages-cfbr.eu

Article 11 ? Responsabilités et Annulation

Le CFBR ne pourra être tenu responsable en cas de problème de transmission, de perte ou de piratage des fichiers. Le CFBR se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de force majeure, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

Article 12 ? Acceptation du Règlement

La participation à ce concours photo implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Tout litige non résolu à l'amiable sera tranché souverainement par le CFBR.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / 2026

Nom et Prénom : Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

(Les formulaires de cession de droits et de renonciation au droit à l'image sont disponibles en annexe et sur barrages-cfbr.eu/concours-photo-2026)

?

Annexe A : Formulaire de Cession de Droits d'Auteur

Ce document unique, valable pour l'ensemble des photographies soumises (jusqu'à 5), est à remplir et signer par chaque participant

Titre : Cession de Droits d'Auteur à Titre Gratuit et Non Exclusif

Entre les soussignés :

Reglement Concours Photo 2026

Le Cédant :

Nom et Prénom du Photographe : _____

Adresse postale : _____

Adresse e-mail : _____

Ci-après dénommé « l'Auteur »,

Et le Cessionnaire :

Le Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR)

Adresse : _____

Ci-après dénommé « le CFBR »,

Article 1 : Objet de la cession

Le présent contrat a pour objet la cession des droits d'exploitation de la ou des photographie(s) suivante(s), dans le cadre du Concours Photo 2026 organisé par le CFBR :

? Nom du fichier 1 : _____

Titre : _____

? Nom du fichier 2 : _____

Titre : _____

? Nom du fichier 3 : _____

Titre : _____

? Nom du fichier 4 : _____

Titre : _____

? Nom du fichier 5 : _____

Titre : _____

?

Article 2 : Droits cédés

Reglement Concours Photo 2026

L'Auteur cède au CFBR, pour les photographies présélectionnées et/ou primées, les droits patrimoniaux suivants :

1. Le droit de reproduction : le droit de fixer, dupliquer et copier l'œuvre par tous procédés techniques sur tous supports (papier, numérique, etc.).
2. Le droit de représentation : le droit de communiquer l'œuvre au public par tous moyens (exposition, projection, diffusion sur sites web, réseaux sociaux, etc.).
3. Le droit d'adaptation : le droit d'adapter l'œuvre pour des besoins techniques (recadrage, modification de la colorimétrie pour l'impression) dans le respect de l'intégrité de l'œuvre.

Article 3 : Étendue de la cession

Cette cession est consentie :

- ? À titre non exclusif, l'Auteur restant libre d'utiliser sa photographie par ailleurs.
- ? À titre gratuit, sans aucune contrepartie financière.
- ? Pour le monde entier.
- ? Pour la durée légale de protection des droits d'auteur.
- ? Pour une exploitation sur tous les supports de communication du CFBR, actuels ou futurs, dans un but non commercial de promotion de ses activités.

Article 4 : Garanties

L'Auteur garantit au CFBR qu'il est le seul titulaire des droits d'auteur sur la photographie et qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires à sa diffusion (notamment le droit à l'image des personnes représentées). Conformément à l'article 8 du règlement, le crédit photo (Nom de l'Auteur) sera systématiquement mentionné par le CFBR lors de chaque utilisation.

Fait à : _____

Le : _____ / _____ / 2026

Signature de l'Auteur, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Reglement Concours Photo 2026

?

Annexe B : Autorisation de Droit à l'Image

Ce document est à remplir et signer uniquement si une ou plusieurs personnes sont clairement identifiables sur une photographie.

Titre : Autorisation d'Utilisation de l'Image d'une Personne

Je soussigné(e),

Nom et Prénom du modèle : _____

Adresse postale : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Autorise par la présente, à titre gracieux, M./Mme _____ (nom du photographe) ainsi que le Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR) à utiliser, reproduire et diffuser mon image, représentée sur la photographie intitulée « _____ », prise dans le cadre du Concours Photo CFBR 2026.

Cette autorisation est valable :

? Pour une utilisation à des fins non commerciales de communication, d'information et de promotion liées au concours et aux activités du CFBR.

? Sur tous les supports de communication du CFBR (publications, expositions, sites web, réseaux sociaux, etc.).

? Pour la durée légale de protection des droits d'auteur de la photographie, telle que définie dans l'Annexe A..

? Pour le monde entier.

Je reconnais être entièrement rempli(e) de mes droits et ne pas pouvoir prétendre à une

Reglement Concours Photo 2026

quelconque rémunération pour l'exploitation des droits visés par le présent contrat. Je garantis que l'utilisation de mon image dans le cadre défini ci-dessus ne porte pas atteinte à ma vie privée ou à ma dignité.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / 2026

Signature du modèle, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

?

À REMPLIR SI LE MODÈLE EST MINEUR

Je soussigné(e),

Nom et Prénom du représentant légal : _____

Agissant en qualité de (père, mère, tuteur légal) : _____

De l'enfant mineur : _____ (Nom et
Prénom)

Déclare autoriser l'utilisation de l'image de mon enfant dans les conditions décrites ci-dessus.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / 2026

Signature du représentant légal, précédée de la mention « Lu et approuvé » :